



CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIVALIDE SOLITAIRE

CHAMPIONNAT DE FRANCE PARAVOILE

Grade 3

Club Nautique de Vichy

19-22 août 2025

AVENANT N° 1 A L'AVIS DE COURSE

Le 4.2.2 de l'Avis de Course est modifié comme suit :

4.2.2 Pour le bateau :

a) Le certificat de jauge valide

b) Le certificat de mesurage valide. Si le bateau ne possède pas de certificat de mesurage, ou a été modifié depuis l'établissement de celui-ci, une demande de dérogation doit être déposée lors de l'inscription. Les bateaux ayant un certificat de mesurage valide ou ayant fait une demande de dérogation acceptée par le Comité Technique seront considérés comme conforme. La demande de dérogation acceptée par le Comité Technique fera office de certificat valide pour les besoins de la RCV78.

c) si nécessaire, l'autorisation de port de publicité. (Voir Règlement de publicité de la FFVoile).

Le Président du Comité de Course

Pierre MANTILLERI

Le Président du Jury

Bernard Nouailhas